

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 27 mai 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le vingt-sept mai à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 20 mai 2025**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUILLOTEAU Régis, M. VIVIER Luc, M. BAILLET Éric, M. GUITTON Davy, M. RENOUX Stéphane, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme ROBERT Laurence.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien, Mme MASSÉ Jackie.

POUVOIRS : Mme Jackie MASSÉ donne pouvoir à M Jacky PELTIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GIROIRE Anita.

—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*—

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2025. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*—

L'ordre du Jour est le suivant :

Délibérations :

- 1- *Règlement intérieur et projet éducatif*
- 2- *Désherbage d'ouvrages de la médiathèque*
- 3- *Subvention aux associations de Saint-Rémy et extérieures*
- 4- *Redevance d'occupation du domaine public par GRDF*
- 5- *Redevance d'occupation du domaine public par GEREDIS*
- 6- *Devis des chaudières des logements de la commune*
- 7- *Devis remplacement des dalles de la salle polyvalente*
- 8- *Devis remplacement des leds du <centre technique communal*
- 9- *Demande de subvention : plan de financement du remplacement des leds du Centre technique communal*
- 10- *Demande de subvention : plan de financement pour le projet de mise en sécurité*
- 11- *Création de poste au sein du groupe scolaire, entretien et surveillance de cours*
- 12- *Réfection de la route de Benet*

Informations :

- ✓ *Festival de la 5^{ème} saison*
- ✓ *Le manifeste des chasseurs*
- ✓ *Réunion du CME le 14 mai 2025*

Dates à fixer :

- *Réunion d'adjoints : le lundi 16 juin 2025 à 18h30*

- Date des prochaines réunions du Conseil Municipal :
*Le jeudi 28 août 2025 à 20h
 Le jeudi 25 septembre 2025 à 20h
 Le jeudi 16 octobre 2025 à 20h
 Le jeudi 20 novembre 2025 à 20h
 Le jeudi 18 décembre 2025 à 20h*
- Réunion des affaires scolaires / finances : le jeudi 12 juin 2025 à 20h30
- Calendrier des fêtes : le lundi 29 septembre à 20h30

 **Questions diverses :**

- *Projet d'animation écologique accompagnée par l'Agglo du Niortais*
- *Passation de pouvoir à l'Entente, le samedi 14 juin 2025 (organisation)*
- *Le relais Petite enfance*
- *Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés*
- *Vente de parcelles*
- *Association « au prieuré des arts »*

DÉLIBERATIONS

1- Modification du règlement intérieur du périscolaire et du projet éducatif (DE 2500034)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que des modifications de rédaction du règlement intérieur périscolaire et du projet éducatif doivent être apportées suite à l'acceptation du passage à 4 jours d'école hebdomadaire.

Ainsi les passages concernant les APS sont supprimés et les horaires sont changés dans le règlement intérieur du périscolaire comme annexé en pièce jointe.

Pour le projet éducatif, les horaires ont été changés en prenant en compte la journée du mercredi comme annexé en pièce jointe, cependant une mise à jour des tarifs doit être faite, par conséquent cette délibération est ajournée et sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, les modifications apportées au règlement intérieur périscolaire.**

2- Désherbage d'ouvrages de la médiathèque, autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque (DE 2500035)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
 Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés et se doivent d'être cohérents.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- ♦ L'état physique du document, la suppression, l'esthétique
- ♦ Le nombre d'exemplaires
- ♦ La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- ♦ Le nombre d'années écoulées sans prêt
- ♦ La valeur littéraire ou documentaire
- ♦ La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- ♦ L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- ♦ Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- ♦ Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- ♦ Suppression des fiches

Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

3- Subventions aux associations de Saint-Rémy et extérieures (DE 2500036)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Laurent VERDON qui dresse le bilan des budgets prévisionnels des associations. Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour valider ou non les attributions de subventions communales et départementales qui ont apporté des éléments complémentaires.

Après avoir débattu, il est proposé d'attribuer à :

- **Campagn'arts : 1 250,00 €**
- **Gym volontaire : 200,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, les propositions suivantes**, Madame Danièle SAVIEUX n'ayant pas pris part au vote :

- **Campagn'arts : 1 250,00 €**
- **Gym volontaire : 200,00 €**

4 – Redevance de l'occupation du domaine public par GRDF (DE 2500037)

Madame le Maire rappelle que conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du code général des collectivités territoriales, GRDF, en qualité de concessionnaire, est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le calcul de cette redevance est basé sur la longueur des canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel s'élève à 1 155,00 € au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la redevance d'occupation du domaine public GRDF pour un montant de 1 155,00 € au titre de l'année 2025.**

5 – Redevance de l’occupation du domaine public par GEREDIS (DE 2500038)

Madame le Maire expose au conseil municipal que conformément aux dispositions du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, la commune perçoit, chaque année, de la part de GEREDIS, une redevance d’occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de transport et de distribution d’électricité, dont le montant est actualisé annuellement suivant les dispositions de l’article R 2333-105 du CGCT.

Considérant que le montant de la RODP dépend donc de la strate de population à laquelle appartient la commune, la commune de Saint-Rémy décompte 1 123 habitants. Pour cette strate de population, la redevance de base est de 153 €.

Considérant l’indice actualisé de 1,577.

La redevance 2025 = 153 x 1,577 = 241,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l’unanimité, la redevance d’occupation du domaine public par GEREDIS pour un montant de 241,28 €.

6 – Devis pour le changement des chaudières des logements de la commune (DE 2500039)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les chaudières des logements locatifs de la commune sont vétustes, elle rappelle la priorité qui a été donnée lors du débat d’orientation budgétaire au remplacement des chaudières des logements de la rue de l’Epineraie, pour cela des devis ont été demandés :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Remplacement de 6 chaudières	Chauffage de l’Autize	17 785,08 €	21 342,10 €
Remplacement de 6 chaudières	Ets Sarraud	18 605,82 €	22 326,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l’unanimité le devis de l’entreprise Chauffage de l’Autize pour un montant total de 21 342.10 €.

7 – Devis remplacement des dalles dans le hall de la salle polyvalente (DE 2500040)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l’entrée de la salle polyvalente est abimée au niveau du plafond, les dalles carrées doivent être remplacées, des devis ont donc été demandés :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Remplacement des dalles	Sarl Renoux Benoit	1 108,80 €	1 330,56 €
Remplacement des dalles	EI Tim Renov’	2 000,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l’unanimité le devis de l’entreprise Sarl Renoux Benoit pour un montant total de 1 330,56 €.

8 – Devis remplacement des leds du Centre Technique Communal

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Centre Technique Communal est équipé de vieux luminaires, il serait préférable de les changer par des leds, des devis ont été demandés à la même entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'ajourner cette délibération en attendant des devis d'une autre entreprise, celle-ci sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

9 – Demande de subvention : plan de financement remplacement des leds dans le Centre Technique Communal

Madame le Maire propose d'ajourner cette délibération puisque de nouveaux devis vont être demandés. Cependant il est précisé que le plan de financement sera présenté selon la subvention : programme action à gain rapide du SIEDS, ce programme prévoit la prise en charge de 80% du montant HT des travaux plafonné à 10 000,00 € HT.

10 – Demande de subvention : plan de financement pour le projet de mise en sécurité (subvention fonds de solidarité départementale et CADS) (DE 2500041)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter des aides auprès du département pour la mise en sécurité de la commune notamment avec la pose de coussins berlinois et des travaux de voirie.

Madame le Maire propose de délibérer pour solliciter une aide financière au titre de la subvention fonds de solidarité départementale d'un montant de 11 756,00 € ainsi qu'une aide financière au titre du contrat ambition Deux-Sèvres, sécurisation des routes départementales en agglomération et présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Estimatif coussins berlinois	23 512,00 €	Fonds de solidarité départementale (50%)	11 756,00 €
		CADS sécurisation des rtes en agglomération (30%)	7 053,60 €
		Autofinancement	4 702,40 €
Total HT	23 512,00 €	Total HT	23 512,00 €
TVA	4 702,40 €	TVA	4 702,40 €
Total TTC	28 214,40 €	Total TTC	28 214,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.

11 – Crédit de poste au sein du groupe scolaire (DE 2500042)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique territorial pour le groupe scolaire de la Plaine à raison de 10,50 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2025.

L'agent sera recruté par contrat suivant l'article 3-3 5° de la loi du 26/01/1984, en qualité d'agent non titulaire pour occuper un emploi qui dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la

collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique à temps non complet sur le niveau de recrutement échelle C1, échelon 1.**

12 – Réfection de la route de Benet (DE 2500043)

Madame le Maire informe les membres du Conseil du mauvais état de la route de Benet et qu'il est donc nécessaire de l'entretenir, pour cela des devis ont été demandés :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Monocouche pré gravillonné	BONNEAU TP	12 554,50 €	15 065,40 €
Monocouche pré gravillonné	EIFFAGE	14 060,15 €	16 872,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité le devis de l'entreprise Bonneau TP pour un montant total de 15 065,40 € TTC.**

INFORMATIONS

- Festival de la 5^{ème} saison : rappel du spectacle qui a lieu le 4 juin 2025, les 1^{er} spectateurs seront accueillis dès 18h30. Monsieur Baillet informe le Conseil municipal que le CAC propose aux communes d'accueillir des spectacles.
- Le manifeste des chasseurs : Madame le Maire donne lecture de ce manifeste qui a été remis en mairie.
- Réunion du CME du 14 mai 2025, les élus du CME seront présents lors du prochain conseil municipal et détailleront leurs projets.

DATES A FIXER

- Réunion d'adjoints : le lundi 16 juin 2025 à 18h30
- Date des prochaines réunions du conseil municipal :
 - le jeudi 28 août 2025 à 20h
 - Le jeudi 25 septembre 2025 à 20h
 - le jeudi 16 octobre 2025 à 20h
 - Le jeudi 20 novembre 2025 à 20h
 - Le jeudi 18 décembre 2025 à 20h
- Réunion des affaires scolaires / finances : le jeudi 12 juin 2025 à 20h30
- Calendrier des fêtes : le lundi 29 septembre à 20h30 avec l'obligation de la présence d'un membre de l'association

QUESTIONS DIVERSES

- Association « au prieuré des arts » : demande de concert dans l'église le 22 juin 2025
- Vente de parcelles : faire proposition de prix
- Le relais petite enfance : intégration de la commune de Sciecq au sein du RPE
- Programme local de prévention des déchets : des réunions publiques vont avoir lieu sur le territoire de l'Agglo concernant les nouveaux plannings de ramassages des poubelles
- Projet d'animation écologique accompagnée par l'Agglo du Niortais.
- Passation de pouvoir à l'Entente, le samedi 14 juin 2025 (organisation), demander un devis auprès du Flamboyant et le transmettre à la mairie de Villiers-en-Plaine.
- Le conseil d'école a lieu le 2 juin 2025
- Présentation du tableau remporté lors de Campagn'art

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h15.